

<http://www.pierrealainmillet.fr/PPRT>



Conseil de la Métropole du 1 Février 2016

Des plans de prévention pour maintenir l'industrie en zone urbaine !

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 1er février 2016

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La démarche des plans de prévention des risques technologiques est indispensable à l'urgente réindustrialisation de notre pays nécessaire à son équilibre économique et social, mais aussi à son dynamisme culturel et technologique, tant l'industrie est au cœur de la capacité humaine à inventer et construire le monde matériel dans lequel nous pouvons aussi rêver.

C'est pourquoi cette industrie ne doit pas être rejetée, ni au loin dans un néocolonialisme à la recherche mortifère du bas-cout, ni même au loin des villes sous prétexte de ses risques et nuisances.

Au contraire, inventer une industrie qui respecte l'homme et la terre au lieu de les épuiser, comme le dénonçait Marx, ne peut se faire en la rejetant loin de notre regard mais au contraire en apprenant à la faire vivre dans des conditions maîtrisées à nos cotés!

Mais si vous l'avez compris, nous soutenons la démarche générale des PPRT, nous n'en sommes pas moins interrogatifs sur certains points, et même critiques sur les conditions de validation de ces plans.

Nous l'avons déjà souligné dans le passé, la démarche générale de ces plans repose sur la séparation entre l'étude interne des risques pour en évaluer les impacts, action que mène l'état avec l'entreprise, puis la prise en compte de ces impacts dans l'environnement urbain, travail qui est présenté à nos collectivités.

Or, si ce deuxième travail de prise en compte urbaine des cartes d'impact est public, ce n'est pas le cas des choix technologiques et industriels qui conduisent aux risques. Nous n'avons que quelques indications sur les dispositions techniques pour les réduire. On en peut alors qu'être interrogatif devant le constat que ces investissements réduisent l'impact uniquement à l'Ouest du site principal! sur les quartiers résidentiels qui étaient le plus concernés, sans réduire la carte d'impact à l'Est! On peut comprendre que l'attention se soit portée sur les 1700 logements sortis des zones de prescription, ce qui n'est pas rien et évidemment positif pour les habitants, mais cela interroge sur l'absence de transparence de ce travail interne au site.

C'est pour nous la limite principale de la démarche des PPRT qui devrait être construite sur un lien permanent entre les salariés et les habitants, et donc sur des structures de concertation qui soient ouvertes aux représentants des salariés et aux associations d'habitants.

C'est d'ailleurs le premier point critique concernant le processus de décision sur ces PPRT. Notre délibération devrait faire état de l'avis des organisations représentatives des salariés et du CHSCT.

Et cela nous interpelle sur la stratégie de l'entreprise, quand on sait que le fluide frigorigène qu'elle produit est interdit à partir de 2017, et qu'on ne sait rien de sa stratégie future. Dans le contexte de cette concurrence libre et non faussée que vos orientations politiques nous imposent, on peut s'interroger sur les sites chimiques susceptibles d'être choisis demain au Nord comme au Sud de l'agglomération.

Vous avez donc eu bien raison, monsieur le président, de demander un engagement de maintien de l'activité de 7 ans, engagement que vous auriez pu demander d'ailleurs sur le projet SUPERGRID, mais cet engagement nous paraît insuffisant, quand ce sont les 2/3 de l'investissement qui sont payés sur fonds publics.

Des plans de prévention pour maintenir l'industrie en zone urbaine !

D'autant que cette entreprise bénéficie déjà du Pôle de compétitivité, de 16M€ du Crédit Impôt Recherche, de 8.2 millions de CICE en 2014. Par rapport à ces incroyables gaspillages, les 2,2M€ d'argent public pour la réduction des risques peuvent paraître plutôt bien utilisés, mais nous n'oublions pas que l'entreprise a versé 135M€ aux actionnaires en 2015 !

On voit bien où sont les priorités chez les décideurs économiques du patronat comme du gouvernement, quand au même moment on étouffe les services publics et les collectivités sous l'austérité imposée aux dépenses publiques.

Enfin, après l'avis des salariés, l'interrogation sur les modifications de cartes, et le financement, nous aurions aimé avoir dans cette délibération l'avis de la commune concernée. Nous avons eu de longues discussions sur l'articulation de compétences entre communes et métropole pour le pacte de cohérence, mais voilà un exemple de plus qui montre que c'est bien le processus de validation qui doit être revu, et qui doit sur un dossier de cette importance, prendre en compte l'avis des collectivités que sont encore nos communes. Mr Morage, allez-vous demander avec nous à Mr Collomb le report de cette délibération pour que la métropole puisse décider demain, après avis de la commune ? Ce serait, au-delà de l'étiquette, un acte républicainâ€!